

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023

Dans la continuité des actions engagées depuis 2012 pour la réduction des quantités de déchets produits sur son territoire, la COBAS met en œuvre un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023.

Axe 1 La sensibilisation

Actions pendant la
SEDD et la SERD

*

La prévention sur les
événements du
territoire

*

Actions auprès des
résidences,
établissements de
tourisme et
associations

*

La prévention au
travers du programme
pédagogique

Axe 2 Gestion des biodéchets

Continuer le
compostage individuel
et collectif

*

Le lombricompostage

*

La lutte contre le
gaspillage alimentaire

*

La gestion des
biodéchets des gros
producteurs

Axe 3 La consommation responsable

Le réemploi

*

La réparation

*

L'économie de la
fonctionnalité

*

L'achat responsable

Axe 4 Les entreprises

Les déchets du
nautisme

*

Les déchets des
métiers de bouche

*

Les autres déchets
des entreprises

Axe 5 Réduction de la consommation de papier

Le dispositif Stop Pub

*

La réduction des
imprimés non
sollicités

*

La réduction des
papiers de bureaux

Axe 6 Eco exemplarité de la collectivité et communes

La réduction des
déchets résiduels et
taux de valorisation

*

Utilisation de
consommables
« éco labellisés »

*

Valorisation des
déchets organiques

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Objectif : -19kg/hab./an